

Vers la retraite progressive dès 60 ans

La retraite progressive (*temps partiel + perception d'une partie de sa pension de retraite*) pourrait être étendue aux agents territoriaux dès 60 ans (*contre 62 ans actuellement*).

Pour en bénéficier, il faudra justifier de 150 trimestres de cotisation et obtenir l'accord de l'employeur pour un temps partiel compris entre 40% et 80%.

Pour la CFTC, signataire de l'accord national interprofessionnel, cette avancée sera une étape importante, mais pas une fin. Nous continuons à militer pour que ce dispositif devienne un droit opposable, sans possibilité de refus par l'employeur.

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient d'annoncer que les fonctionnaires d'Etat pourront bientôt bénéficier de la retraite progressive dès 60 ans.

Le texte prévu pour les salariés du privé dès le 1^{er} septembre doit être transposé par décrets dans un premier temps aux agents publics de l'Etat, puis dans un second temps aux agents territoriaux et hospitaliers.

Plutôt que de risquer l'échec des discussions, notamment sur l'opposabilité du dispositif et la date de publication du décret, la CFTC a préféré garantir des avancées concrètes pour les salariés : abaissement de l'âge ; obligation de motivation des refus.

Prévention contre le rejet de dossiers de retraite progressive

La CFTC a obtenu que tout refus d'employeur soit désormais écrit et motivé, renforçant ainsi la transparence et la défense des salariés.

C'est une avancée non négligeable pour les agents qui en feront la demande, mais deux ombres demeurent au tableau de cette annonce de la DGAFP : la date de mise en œuvre pour la fonction publique territoriale et la soumission des dossiers à validation de la hiérarchie.

Aussi, la CFTC se félicite de cette avancée mais continue de militer pour que ce dispositif soit un droit opposable et demande qu'il soit instauré dès le 1er septembre 2025 pour les trois fonctions publiques : État, hospitalière et territoriale !

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer